

N° 2017/018

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 27 mars 2017

Par suite d'une convocation en date du 21 mars 2017, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 27 mars 2017 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. VOLLE Stéphane	Mme GIGON Christine
M. FLECHON Vincent	Mme CROUZET Béatrice
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. THÉRY Jacques	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

M. **ALLIER** Jérôme a donné procuration à M. **CROS** Samuel

M. **LECOMTE** Marc a donné procuration à Mme **PRUDHON** Claude

Absents

Mme **SERRE** Océane

M. **PARRA** Baltazar

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. **MONTEIL** Bernard est élu pour remplir cette fonction.*

DELIBERATION N° 02-27/03/2017

APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

Après avoir ouvert la séance, monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance du 21 mars 2017. Il rappelle que le compte rendu a été affiché à la mairie et qu'il a été publié sur le site de la commune.

Chaque élu en a été destinataire.

Une rectification est apportée concernant le point 3 : l'abstention est due au fait que Mme **COSTE** Marie-Claire est trésorière adjointe du moulin et non de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 21 mars 2017.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre JEANNE.

J. Jeanne

